

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHIA Vice-Présidents: M. Georges ALLEMANN et M. Byron DELLAPORTA ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc.

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte UN POUR TOUS TOUS POUR UN Alexandria: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandria Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. SCHAFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Co. JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

LES JOURNÉES DES SUISSES DE L'ÉTRANGER AU BURGENSTOCK, LE 6 ET 7 SEPTEMBRE 1952

La réunion des Suisses de l'étranger a eu lieu cette année, par un temps en grande partie magnifique, au Burgenstock près Lucerne. Elles ont bénéficié d'une préparation qui n'avait rien laissé au hasard, d'un décor choisi et de l'accueil extrêmement amical aussi bien de M. Frey, l'animateur des hôtels du Burgenstock que de M. et Mme Fischard dont les Suisses d'Egypte, connaissent de longue date le dévouement, la sollicitude jamais en défaut et les dons d'organisation.

La pleine réussite du congrès, que présida avec une autorité souriante que rien ne démonte, par le Central en charge M. Zschokke de Bâle, prouve l'importance croissante que nos autorités aussi bien que les Suisses de l'étranger accordent à cette manifestation annuelle. Grâce à ces rencontres amicales, trois cents délégués venus des quatre coins du monde, représentant les Colonies suisses de l'étranger et nombre d'« officiels », eurent l'occasion d'échanger leur point de vue sur les moyens susceptibles d'améliorer la situation des colonies suisses, de faciliter la solution des problèmes soulevés par les dommages de guerre subis par nos compatriotes, etc.

breux, les Tessinois ont fréquemment leurs associations propres. Le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société helvétique, qu'anime, avec une admirable générosité de cœur et d'esprit, depuis plus de vingt-cinq ans, Mlle Alice Briard, entretient avec toutes ces sociétés, avec toutes ces colonies, d'incessants contacts et une correspondance suivie. Entre elles et le pays, il est le lien indispensable. A leur intention, il édite une revue, l'« Echo »; il leur envoie des livres, des films, des contrecensurs. En Suisse, il se fait auprès des autorités et de l'opinion publique l'interprète de leurs désirs, de leurs



M. Peter Zschokke

D'un bout à l'autre de cette réunion, l'atmosphère fut excellente. Ce fut un grand désir d'entente, d'entraide et de bonne volonté qui prévalait et les discussions, vives, sincères, souvent très animées, demeurèrent empreintes de compréhension et de ce divin respect des opinions d'autrui qui seul permet d'arriver à des conclusions constructives. La Suisse comprend de mieux en mieux l'intérêt qu'a pour notre patrie l'existence de Colonies suisses à l'étranger et la valeur du travail fourni par les pionniers du Secrétariat des Suisses à l'étranger. L'idée féconde défendue avec tant de clairvoyance par Robert de Traz a fait son chemin et c'est fort heureux.

préoccupations, de leurs intérêts. Ce secrétariat est une institution privée, dont le caractère est typiquement suisse. Né des préoccupations de la Nouvelle Société helvétique, au lendemain de la première guerre mondiale, il dépend d'une commission, formée d'une douzaine de Suisses du pays, et d'un nombre à peu près égal de Suisses de l'étranger, qui n'ont d'autre mobile que la conviction de faire oeuvre utile. Depuis sept ans, M. Peter Zschokke, de Bâle, préside avec dévouement cette commission. Des dons, le produit de la collecte du 1er Août, qui lui est parfois attribué, et une subvention fédérale, procurent au secrétariat les quelque 300.000 fr. qu'il lui faut pour s'acquitter de sa tâche.

revanche permettre d'indemniser les dommages subis qui s'élevaient, selon les déclarations des intéressés, à 25 milliards de francs. Tout en maintenant leurs revendications en ce qui concerne la réparation proprement dite des dommages de guerre, les représentants des colonies les plus éprouvées et des groupements de Suisses rapatriés ont accueilli avec reconnaissance les propositions que leur présentait M. Rothmund.

J. R. F.

(Lire la suite en page 3)



Mlle Alice Briard

tranger et ainsi que l'écrit M. O. Reverdin dans le résumé circonstancié de cette « Landsgemeinde » 1952, paru dans le « Journal de Genève », dans soixante-quatre pays, des cinq continents, ils ont fondé une multitude de sociétés (rien qu'en France, on en compte cent cinquante). Les unes ont l'expression de leur solidarité (c'est le cas des sociétés suisses de bienfaisance, souvent plus que centenaires, qui existent presque dans tous les pays); d'autres répondent au désir de se retrouver entre compatriotes. D'autres encore ont un but plus précis: la direction d'une école (il en existe actuellement 17) ou d'un hôpital, la publication d'un journal ou d'un périodique (il en paraît neuf, ainsi que vingt-deux bulletins internes des sociétés et bulletins paroissiaux), la pratique de certains sports nationaux, du tir en particulier. Enfin, là où ils sont nom-

Que cette tâche soit utile et bienfaisante, rien ne le montre mieux que le succès croissant des Journées des Suisses de l'étranger. Elles se sont déroulées, cette année, du 28 au 31 août, à Lucerne et au Burgenstock, pour se terminer par un pèlerinage au Grütli. Les participants à ces journées peuvent être rangés en deux catégories: il y a d'une part les délégués des colonies suisses (cette année, il en est venu près de deux cents); il y a d'autre part les représentants des divers services de l'administration fédérale qui, d'une manière ou d'une autre, ont à s'occuper de questions qui intéressent les Suisses de l'étranger.

Entre ces deux groupes, la conversation s'engage, au cours de séances qui se succèdent trois jours durant, il y a des séances plénières où sont traités les sujets d'intérêt général; il y a aussi des séances restreintes, réservées aux Suisses d'outre-mer, d'Allemagne, de France, d'Italie, et où ne sont discutés que les problèmes qui les intéressent particulièrement.

Ces problèmes, depuis la fin de la guerre, ont décliné en nombre et en acuité, preuve que la situation se normalise malgré tout.

Dommages de guerre.

Le plus embarrassant, c'est celui des dommages de guerre. Il a été discuté vendredi

SUISSE-EGYPTE

La Société Egypte - Suisse, fondée il y a un an, a tenu le 11 septembre à Zurich sa première assemblée générale, en présence du Ministre d'Egypte Me. Abdel Moneim Moustapha, et du ministre de Suisse au Caire, M. Béat von Fischer-Reichenbach.

Dans son discours d'ouverture, le président Edmond Richner journaliste zurichois a insisté sur les bonnes relations existant entre l'Egypte et la Suisse, puis a adressé les salutations de la Société à l'Egypte et à son jeune Roi.

« Nous espérons, a-t-il déclaré, que ce pays sorte renforcé de l'épreuve qu'il traverse actuellement et qu'il puisse occuper dans le monde la place qui lui revient. »

Me. Abdel Moneim Moustapha et M. Béat von Fischer ont été élus par acclamations membres d'honneur, en reconnaissance de leur activité pour intensifier les relations entre la Suisse et l'Egypte.

Le ministre d'Egypte a exprimé ses remerciements pour l'honneur qui lui fut fait et a fait part de sa reconnaissance aux Suisses pour le travail qu'ils accomplissent dans le domaine technique.

Le ministre de Suisse en Egypte dans une courte allocution, a rappelé la contribution technique et financière de la Suisse à la construction du canal de Suez.

LA CROIX-ROUGE CONTINUE

Après les attaques dont le Comité international de la Croix-Rouge fut l'objet à la récente conférence internationale de Toronto, on pouvait sérieusement se demander si l'unité du monde de la Croix-Rouge allait subsister, ou si la politique devait jurement l'emporter dans un organisme voué dès sa fondation au seul allègement de la souffrance humaine, sans considération de nature politique, confessionnelle, raciale. On attendait donc avec intérêt l'opinion qu'exprimerait le C.I.C.R., le bilan qu'il dresserait de ces assises mouvementées ou, bien malgré lui, il avait occupé le premier plan.

M. Paul Ruegger, président du C.I.C.R., a tenu à recevoir la presse suisse et étrangère pour lui faire part de ses impressions. Il révéla d'emblée que les attaques contre l'organisme qu'il dirige ont commencé dès l'instant où le C.I.C.R. accepta, comme il devait le faire, d'organiser une enquête relative au prétendu emploi des armes bactériennes en Corée moyennant l'accord des deux parties en cause. Une campagne bien orchestrée se déclencha alors, dont nos lecteurs connaissent les péripéties, et qui allait atteindre son point culminant à Toronto. Ces calomnies ont été réfutées et rejetées par le C.I.C.R., qui eut la satisfaction, à l'adversité près, de voir la majorité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des gouvernements signataires des Conventions de Genève lui manifester leur entière confiance. Le résultat de ces attaques venimeuses, c'est d'abord un resserrement des liens entre les divers organes de la Croix-Rouge internationale. Ce n'est pas ce que voulaient les adversaires du C.I.C.R.

Tout à tour, Mlle Odier, M. Storaet, membres du C.I.C.R., MM. Gallopin et Pictet, directeurs, exposèrent l'un ou l'autre des objets qui furent débattus à Toronto. Il n'y eut pas que des polémiques et de la propagande, mais un travail positif utile. La conférence adopta diverses résolutions pratiques. Ainsi celle qui concerne le douloureux problème des disparus de la deuxième guerre mondiale; à l'unanimité, les Sociétés de la Croix-Rouge déclarèrent vouloir faire en sorte que des recherches de disparus soient entreprises; elles s'engagèrent à répondre aux demandes d'enquête sur ces disparus qui leur seraient adressées; elles se montrèrent disposées à faciliter l'échange de correspondances entre les captifs et leurs familles. Souhaitons que cette résolution ait des effets pratiques et tangibles. Les pays de l'Est européen ont là une belle occasion de démontrer qu'ils savent faire autre chose que de la propagande. Une autre résolution a trait aux devoirs qui incombent aux pays voisins d'une zone de conflit, devoir d'aider et d'entraider, devoir de porter secours aux victimes ou de faciliter la tâche de ceux qui voudraient leur prêter assistance. Une résolution enfin recommande aux parties en conflit en Corée d'admettre que des délégués du C.I.C.R. visitent les camps de prisonniers de guerre, en compagnie, si le désir en est exprimé par les représentants de la puissance dont les prisonniers sont originaires.

(Lire la suite en page 4)

LA FETE DU PEUPLE JURASSIEN

serait la Confédération. Cette majorité, disent les partisans de la séparation, existe véritablement à l'heure actuelle; mais beaucoup de Jurassiens ne manifesteront leur opinion qu'au bulletin secret. Après ce plébiscite, le Rassemblement jurassien lancera une initiative fédérale. Toutes ces tâches sont en voie d'exécution et pourront être menées à chef d'ici quelques années. Enfin, les orateurs ont situé la question jurassienne sur le plan fédéral et notamment affirmé que l'article 5 de la Constitution fédérale qui garantissait aux cantons leur territoire ne s'oppose pas à la création d'un canton du Jura réalisée par des moyens légaux et constitutionnels et non par la force. Pour les promoteurs du mouvement de séparation, l'opposition entre Berne et le Jura est avant tout de nature ethnique et en partie seulement de nature linguistique.

L'après-midi, un cortège comptant un millier de participants, avec sept musiques, des groupes costumés et allégoriques, avec drapeaux jurassiens et de tous les cantons et des délégués de tous les districts jurassiens et du dehors aussi, parcourut les principales rues de la ville, entre deux haies de spectateurs, pour se rendre dans la cour du château, où plusieurs orateurs vivement applaudis et notamment MM. Mamet Charpillod, président central du Rassemblement jurassien, Etienne Philippe, conseiller national, Adolphe Walther, ancien préfet de Lausanne, et Pierre Billieur, secrétaire général du Rassemblement jurassien, prirent tour à tour la parole pour proclamer les aspirations du peuple jurassien et sa volonté inébranlable d'obtenir l'indépendance.

Puis, la résolution suivante fut adoptée par acclamations: « Réunie à Delémont, le 7 septembre 1952, l'Assemblée populaire jurassienne, groupant plusieurs milliers de personnes, affirme pour la sixième fois depuis 1947 la volonté irrévocable du peuple jurassien de reconquérir son autonomie. 1. L'Assemblée demande que le peuple souverain de la Suisse reconnaisse le Jura au titre de 23ème canton confédéré; 2. En conséquence, l'Assemblée appelle le Rassemblement jurassien en vue de porter la question jurassienne sur le plan fédéral, dans les votes constitutionnelles; 3. Elle proclame que l'ancien canton de Berne doit abandonner son attitude hostile devant les justes aspirations du peuple jurassien et elle l'invite, dans le plus pur esprit suisse, à contribuer à une séparation à l'amiable; 4. Sur le plan jurassien, l'Assemblée constate que le Comité de Montier a trahi sa mission, qui était de défendre l'autonomie du Jura et de cimenter l'unité jurassienne. Elle déclare qu'il n'exprime plus la volonté du Jura, lui retire sa confiance et décide de combattre ses entreprises de division. Diverses réjouissances populaires ont suivi le vote de cette résolution. A noter que toute la manifestation a été quelque peu handicapée par le mauvais temps, la pluie s'étant mise à tomber peu avant le cortège.

Donnez de l'ICE CREAM à vos ENFANTS Mais de L'ICE CREAM GROPPI qui est pasteurisé R.C. 76888

LA COLONIE D'ALEXANDRIE EN DEUIL

HANS KUPPER

C'est mercredi matin qu'un télégramme nous apprenait la nouvelle de la mort de M. H. Kupper, survenue en Suisse, après une courte maladie. Cette mort nous a d'autant plus frappé que M. H. Kupper était en Suisse pour jouir d'un repos mérité, car il venait de célébrer avec ses collaborateurs, ses 50 ans d'activité en Egypte; c'est de tout cœur que nous nous associons au témoignage ci-dessous, que son neveu M. H. Knoblauch lui adresse:



fléchi et le plus souvent son jugement s'avérait correct. S'il lui arrivait de se tromper, le plus beau trait de son caractère était qu'il avait le courage d'avouer son erreur. Nous qui l'avons connu durant de longues années, nous étions toujours surpris de constater avec quel doigté surprenant il dirigea ses affaires. Avec cela il continua à s'instruire, à soixante ans, il prenait encore des leçons d'arabe; tout en puisant son savoir de sa vaste expérience des hommes et des choses! Il lui plaisait de comparer la direction d'une maison au paysan labourant la terre et il me disait alors: Il faut guêter le moment où freiner et rebrousse chemin. Son adage: « Die Büchse wachsen nicht in den Himmel » clôturait mainte discussion vive, tant politique que commerciale. Pondéré, dans ses actes et prudent en paroles, jamais nous ne l'avons vu brûler les étapes, il avançait d'un pas lent, mais sûr sur le chemin qu'il s'était tracé et que la destinée a comblé de ses bienfaits. Le contact avec le monde l'avait rendu souple et tolérant, sans abandonner jamais la dignité d'un homme de caractère. Suisse authentique il était resté profondément attaché à son pays natal. Aux heures de loisirs ses pensées retournaient toujours à son village d'Elgg où il a passé une jeunesse saine, mais très heureuse. C'est là-bas à Elgg que je dors le mieux, déclara-t-il récemment, à sa sœur restée au pays. Voilà son cœur pour ainsi dire calqué. Sa personnalité rayonnante n'est plus, mais il est enseveli dans cette terre qu'il aimait tant et qui après l'avoir engendré aient de reprendre son corps. Nous lui garderons un souvenir pieux et inoubliable et que Dieu garde son Ame!

H. K.

Que la Famille de M. H. Kupper veuille trouver ici l'expression de notre profonde sympathie et sincères condoléances.

SERVICE FUNEBRE A L'EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

Samedi matin, à 11 h. a.m. un dernier hommage a été rendu à la mémoire de feu Hans Kupper, décédé en Suisse dans la nuit du mardi au mercredi.

L'Eglise Protestante était trop petite pour contenir la foule des amis qui avaient tenu à prouver à la famille de M. Kupper toute l'estime que le défunt avait su gagner dans sa patrie d'adoption.

M. le Pasteur DuBois, dans l'allocution funèbre, que nous reproduisons ci-dessous, a réussi à dégager l'essentiel d'une vie particulièrement active et féconde:

Mes frères, Chère famille affligée,

Nous sommes réunis dans ce temple dans un sentiment de charité fraternelle pour rendre les derniers honneurs à M. Hans Kupper décédé en Suisse à l'âge de 70 ans. La mort subite de M. Kupper survenue à Zurich mercredi dernier a plongé dans le deuil et la tristesse tous ceux qui ont connu la belle personnalité dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, le jour même où sa dépouille mortelle sera conduite au champ du repos d'Erlbach, localité sise sur les bords du lac de Zurich et qui était devenue depuis 1925 le lieu de séjour de la famille Kupper en Suisse.

Nous pensons particulièrement en ce moment à Mme John Sigg, sa fille, Sybille sa gracieuse petite-fille et à M. Knoblauch son neveu et collaborateur direct du défunt que les circonstances obligent à demeurer loin des leurs à cette heure de cruelle séparation. Nous voudrions leur apporter à eux comme aussi à sa fidèle épouse de plus de 40 années de vie commune si durement touchée, ainsi qu'à son fils et son autre fille, à tous, enfants, petits-enfants et parents au près comme au loin, les sentiments de cordiale sympathie que nous éprouvons en cet instant.

Nous savons ce qu'il fut pour les siens, l'affection sincère qu'il leur portait, le dévouement qu'il leur témoignait, la joie qu'il éprouvait à les voir réunis autour de lui dans ce foyer de la rue Lavison, où rayonnait une paix joyeuse qui faisait le bonheur des petits et des grands. A l'heure où nous nous arrêtons à contempler les étapes essentielles d'une existence toute entière laborieuse, nous pénétrons d'émotion dans le petit village d'Elgg près de Winterthur et dans la salle d'école aux murs blanchis où nous évoluons la présence d'un éminent Hans Kupper, doué d'une intelligence éveillée et qui suscitait déjà naguère l'admiration de son maître. Il était issu d'une famille modeste, son père était l'unique tailleur du village. Dans ce milieu d'une saine simplicité, il avait acquis très jeune le goût du travail méthodique, cette persévérance et cette droiture dont il ne se départit jamais au cours de sa longue et fructueuse carrière. Recommandé à la Maison Paul Reinhart & Co., à Winterthur, il y fit un excellent apprentissage qu'il dut compléter plus tard par un stage à Liverpool avant de s'embarquer pour l'Egypte en 1902. Peu avant son départ pour l'Europe cet été, il avait tenu à marquer d'une pierre blanche ce demi-siècle de séjour à Alexandrie en groupant autour de lui, sa famille, ses collaborateurs et employés faisant le bilan de ces cinquante dernières années caractérisées par une ascension continue.

Appelé en Egypte par la Maison Baines, il entra bientôt au service de la Maison Paul Hahnloser dont il devint fondé de pouvoirs en 1910 déjà puis associé en 1917.

(Lire la suite en page 4)

LA DATE DES VOTATIONS FÉDÉRALES

Répondant à une question de M. Dietschi, conseiller national radical de Soleure, au sujet de la fixation des dates des votations fédérales, le Conseil fédéral a dit : « qu'il a fixé au 5 octobre 1952 la votation populaire sur le tabac et sur la construction d'abris anti-aériens. Il a envisagé la date du 23 novembre pour la votation sur le contrôle des prix et le régime des céréales panifiables, une décision véritable ne pouvant être prise qu'après que les conseils législatifs auront statué sur ces deux objets. Le système de la combinaison des votations, recommandé par M. Dietschi, a ainsi trouvé son application dans le cas particulier. »

AVANT LA SESSION D'AUTOMNE DES CHAMBRES FÉDÉRALES

D'après la liste définitive des objets en délibération, la session d'automne des Chambres fédérales, qui commencera le 15 septembre, durera de deux à deux semaines et demie. De nombreux points figurent dans les listes des objets en délibération des deux Chambres. Ils comprennent notamment le projet concernant la liquidation des accords de Washington, le transport de marchandises destinées à des régions de montagne, la confirmation d'arrêts fondés sur les pouvoirs extraordinaires, l'accord avec l'Allemagne sur les brevets d'invention, l'imposition des entrepreneurs de navigation maritime, intérieure et aérienne, la ratification des accords internationaux sur les réfugiés, le ravitaillement du pays en céréales panifiables, la correction de la Loi, de la petite Schützen, de la Moëse, ainsi que l'amélioration de la plaine du Rhin, modification des constitutions d'Unterwald, le Haut, d'Argovie et de Genève, et, enfin, quelques projets militaires concernant l'instruction des officiers, les services complémentaires et l'utilisation par l'armée de véhicules à moteur, ainsi que des pétitions. Le Conseil national sera encore appelé à examiner la modification de la loi sur le statut des fonctionnaires, la révision de la loi sur la monnaie, la navigation maritime sous pavillon suisse, la modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, les mesures économiques à l'égard de l'étranger, la loi fédérale sur le certificat de capacité dans les métiers de cordonnier, coiffeur, sellier et charbon, un certain nombre de motions, postulates et interpellations adressés au Conseil fédéral et à répondre. Quant à la liste des objets en délibération du Conseil des Etats, elle comprend en outre le projet sur l'acquisition et la perte des droits de cité suisse, la prorogation du contrôle des prix, des indemnités pour incapacité de travail des soldats et le ravitaillement du pays en céréales panifiables.

LA SUISSE ET LE MONDE

LA SUISSE A LA FOIRE DE ST-ERIK, STOCKHOLM

La 10me Foire de St-Erik a été inaugurée le 23 août. Les personnalités officielles ont été reçues au Pavillon suisse par MM. Däniker, ministre de Suisse en Suède, Schläfli, délégué de l'Office suisse d'expansion commerciale, et Wenger, délégué de la Chambre suisse de l'horlogerie. La Section officielle suisse a pu être présentée à la presse la veille déjà de l'inauguration de la foire. Plusieurs journaux lui ont déjà consacré des commentaires très élogieux. La radio suédoise, dans son reportage officiel sur la Foire de St-Erik, signale le pavillon suisse comme étant le clou de la foire. On relève de nouveau la haute qualité des produits exposés et la technique de présentation, en particulier dans le salon de l'horlogerie et dans le groupe des produits textiles. Les autres groupes collectifs aussi, de même que l'aménagement et la décoration générale du pavillon, sont fort remarquables.

DANS NOS PARTIS

LE PARTI POPULAIRE CONSERVATEUR SUISSE POUR LES PROJETS SUR LE TABAC ET LA CONSTRUCTION D'ABRIS

Le Comité central du parti conservateur populaire suisse réuni à Olten sous la présidence de M. St. Rohr, conseiller national de Baden a envoyé un télégramme de félicitations à M. H. Walter, ancien conseiller national qui fête son 90me anniversaire. Si l'émotionnement du 6 juillet est compris, a dit le président, et si l'on se montre moins empressé à accepter de nouvelles tâches et à développer l'appareil de l'Etat, le résultat de la votation du 6 juillet aura aussi un côté positif. Se mettant en concurrence avec les socialistes, les indépendants ont annoncé une nouvelle offensive en faveur du préventif sur la forme. Que cette intention soit réalisée et soit en mesure de favoriser la réforme des finances fédérales, il appartient aux responsables d'une telle action d'y réfléchir. Pour que la réforme des finances fédérales aboutisse, il faut faire appel à toutes les bonnes volontés et tout ce qui peut porter atteinte à cette bonne volonté doit être évité.

LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC AÉRIEN SUISSE

La Fondation pour le développement du trafic aérien suisse a convoqué à Berne une conférence

notamment à l'égard d'un bilinguisme catholique. Il consistait dans la reconnaissance du fait que le Seigneur et créateur de toutes choses doit aussi avoir la première place dans la vie publique, que ses lois doivent être placées au-dessus de toutes les lois de l'Etat et que toutes les lois de l'Etat doivent être soumises à ses commandements. Nous considérons que notre tâche politique est de faire appliquer cette conception dans la vie politique.

M. Rohr, conseiller national s'est élevé avec énergie au nom du parti contre les attaques injustifiées et les injures dont M. Escher, conseiller fédéral a été l'objet au cours des récentes manifestations contre la construction du barrage de Rheinau, contre un conseiller fédéral qui remplit tout son devoir et dont l'initiative, le courage et l'intervention infatigable pour le bien du pays est reconnue avec respect par tous les Suisses de bonne foi. Le comité central conservateur a souligné cette constatation par une longue ovation qui exprimait à M. Escher, conseiller fédéral présent, la reconnaissance et la confiance absolue du parti.

Le comité central conservateur a alors passé à l'examen des deux projets soumis en votation fédérale le 5 octobre. Le projet relatif au contingentement du tabac a fait l'objet d'un exposé de M. H. Kaempfen, conseiller national de Brogue tandis que M. Eisenring, conseiller national de Rorschach et M. Piller, conseiller aux Etats de Fribourg ont rapporté sur le projet de construction d'abris anti-aériens. Le comité directeur recommande d'approuver ces deux projets. Au cours de la discussion la liberté de vote est proposée et certains délégués proposent de rejeter le projet sur la construction d'abris anti-aériens. A une forte majorité, le comité central a adopté le point de vue de la direction du parti, et des rapporteurs qu'avait également appuyés énergiquement M. Escher, conseiller fédéral. Le projet sur le contingentement du tabac a été approuvé par 30 voix contre 11 et le projet sur la construction d'abris anti-aériens par 33 voix contre 2 et quelques abstentions.

M. Rosenber, secrétaire général à Berne a donné ensuite des indications sur la conférence des chrétiens démocrates d'Europe (Nouvelles Equipes Internationales) qui se réunira à Fribourg du 12 au 14 septembre et auquel participeront de fortes délégations de tous les pays d'Europe.

CROIX-ROUGE

LA CROIX-ROUGE SE PROCCUPE DES TUBERCULEUX GRECS GRACE A L'AIDE FOURNIE PAR LE PEUPLE SUISSE

Parallèlement à son action de secours aux personnes privées de liberté — qui, de 1947 au 30 juin 1952, a représenté un apport de 1158 tonnes de vivres, vêtements et médicaments pour une valeur de deux millions et demi de francs suisses provenant de dons extérieurs et du Comité international de la Croix Rouge — la délégation en Grèce du CICR a également entrepris une action médicale anti-tuberculeuse dans les établissements pénitentiaires et lieux d'exil ainsi qu'après d'une partie de la population civile dont la maladie était consécutive aux privations subies du fait de la guerre. Une infirmière chef envoyée de Genève, après un épistage systématique, soigne maintenant trois cents tuberculeux susceptibles d'être traités par des médicaments antibiotiques et fortifiés par un régime alimentaire adéquat.

TRANSPORTS

UN CONGRES DES TRANSPORTS AERIENS A GENEVE

L'Assemblée annuelle de l'Association du transport aérien international aura lieu à Genève du 15 au 19 septembre. Il s'agit d'une organisation qui groupe quelque 60 compagnies aériennes du monde entier qui seront toutes représentées à Genève.

NOUVELLE LOCOMOTIVE POUR LA LIGNE DU SAINT-GOTHARD

En 1949, les chemins de fer fédéraux ont commandé deux locomotives lourdes d'un nouveau type pour la ligne du Saint-Gothard. La première de ces locomotives a été livrée le 4 septembre à l'atelier de montage de Broun, Boveri et Cie S.A., à Münchenstein. Elle a été dirigée sur Winterthur, où la Société de construction de locomotives et de machines va procéder aux travaux de finition. Elle commencera probablement un service régulier dans le courant d'octobre.

MANIFESTATION EN FAVEUR DU PROJET SUR LE TABAC

Une grande manifestation a réuni quelque 4,000 ouvriers de l'industrie du tabac devant le siège du gouvernement argovien. Elle était organisée en faveur du projet sur le tabac sur lequel le peuple se prononcera le 5 octobre.

AVIATION

FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TRAFIC AERIEN SUISSE

La Fondation pour le développement du trafic aérien suisse a convoqué à Berne une conférence

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse, — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

de l'orientation sur les possibilités de l'emploi d'hélicoptères en Suisse à laquelle ont participé les représentants de plusieurs départements fédéraux, d'instances militaires, d'exploitations fédérales telles que les PTT et les CFF et la presse. Après quelques mots d'introduction du professeur von Zeidler, de Neuhausen, le président de FALPAR S.A., M. Hörning, a parlé des différents aspects de l'exploitation des hélicoptères. L'orateur a esquissé les efforts déjà entrepris pour organiser une telle exploitation en Suisse, a donné des renseignements techniques sur les différents types et a montré les possibilités de l'utilisation des hélicoptères pour lutter contre les parasites, pour venir en aide et secourir des personnes lors de catastrophes, pour la surveillance des frontières, pour les recherches de la police, le contrôle des lignes à haute tension dans les régions montagneuses, les mensurations topographiques, etc. Comme l'achat

Le congrès du parti populaire catholique conservateur du canton d'Argovie réuni sous la présidence de M. Paul Hausherr, conseiller d'Etat s'est prononcé en faveur des deux projets soumis en votation fédérale le 5 octobre. Le congrès recommanda également l'acceptation du projet cantonal concernant l'assurance chômage et le placement.

CONGRES DES CONSERVATEURS ARGOVIENS

Le premier échange de vue entre le conseiller fédéral Weber, chef du département des finances, et les 15 représentants de divers groupes parlementaires, au sujet de la réforme définitive des finances que l'on avait annoncé en son temps, a eu lieu en présence des chefs de services de l'administration des finances et du fisc.

LE PREMIER ECHANGE DE VUE ENTRE LE CONSEILLER FEDERAL WEBER, CHEF DU DEPARTEMENT DES FINANCES, ET LES 15 REPRESENTANTS DE DIVERS GROUPES PARLEMENTAIRES, AU SUJET DE LA REFORME DEFINITIVE DES FINANCES QUE L'ON AVAIT ANNONCE EN SON TEMPS, A EU LIEU EN PRESENCE DES CHEFS DE SERVICES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DU FISC.

M. Kili, directeur à cette administration, a déclaré ensuite qu'il s'agissait d'une première prise de position. Le Conseil fédéral a renoncé à mettre sur pied une commission d'experts, car les problèmes techniques ont déjà été suffisamment éclaircis. Il s'agissait plutôt d'entendre des avis en vue de trouver la possibilité d'une solution. Tous les participants ont dit leur volonté d'y parvenir par voie d'entente. Aucun projet proposé n'a été présenté par les parlementaires. Ceux-ci entendaient surtout se mieux renseigner sur les questions principales. Les représentants de l'administration ont assuré, en réponse à certaines réserves, qu'elle ne songeait pas à restreindre les dépenses d'ordre social, en rappelant toutefois que l'Etat devait accomplir sa tâche la plus rationnellement possible. La réforme des finances ne saurait consister à déplacer simplement les difficultés de la Confédération sur les cantons. Les députés de la gauche ont souligné que l'impôt sur le chiffre d'affaires devait être complété par un impôt fédéral direct. Ceux de la droite ont exprimé l'avis que la propriété devrait être assujettie à un impôt complémentaire. Pour le reste, la plupart des impôts prévus jusqu'ici n'ont pas été discutés.

LES PARLEMENTAIRES QUI ASSISTENT A LA CONFERENCE VONT MAINTENANT PRENDRE CONTACT AVEC LEURS PARTIS ET UN DEUXIEME ECHANGE DE VUE AURA LIEU LE 15 OCTOBRE. CETTE RENCONTRE, COMME L'A DECLARE M. WEBER, S'EST DEROULEE DANS UNE ATMOSPHERE DE COMPREHENSION.

Tour d'horizon économique

1. — La situation économique en Suisse.

Depuis plus de six mois, l'index du prix de la vie en Suisse n'a plus accusé que des variations minimes, ce qui prouve que la situation est arrivée à un point d'équilibre stable et que le danger latent d'inflation est passé. Les quelques tendances à la baisse qui se manifestent ici ou là ne sont pas considérées comme des avant-coureurs d'une chute générale des prix, mais comme un retour à un niveau normal. Pour les mêmes raisons, on peut considérer les résultats du commerce extérieur suisse pendant le premier semestre 1952 comme favorables, bien qu'ils soient légèrement en dessous de ceux de l'année précédente. Les importations, en effet, ont diminué de 409 millions de francs suisses et les exportations ont augmenté de 6 millions, de sorte que le déficit de la balance commerciale a passé de presque 900 millions pour les six premiers mois de 1951 à presque 500 millions pour la même période de cette année. D'une manière générale, la situation dans les diverses branches de l'industrie d'exportation ne donne pas lieu à des craintes bien sérieuses.

2. — La situation de l'industrie textile suisse s'est légèrement améliorée.

L'activité dans le tissage de la soie et de la rayonne a été insuffisante pendant le deuxième trimestre de cette année, comme on s'y attendait du reste. Malgré cela, les stocks de marchandises ont de nouveau augmenté, ce qui montre que les tissages s'efforcent d'occuper la main d'oeuvre indigène aussi longtemps que possible. Il semble actuellement que le fond de la crise des textiles a été atteint et peut-être même dépassé. Divers facteurs économiques, entre autres l'affermissement des marchés de matières premières textiles, semblent en tous cas l'indiquer. On ne redoute plus une chute des prix, malgré la concurrence étrangère qui, dans certains secteurs de la soie et de la rayonne, cherche à profiter des tarifs douaniers extrêmement bas de la Suisse pour submerger ce marché sans souci des prix de revient. La réserve qui dure encore dans la demande en articles standard doit être attribuée à l'aggravation des difficultés d'exportation qui ne sont pas causées par la situation du marché mais par des restrictions d'importation sur des marchés importants, pour la soie et la rayonne suisses, tels que la France, l'Angleterre et les autres pays de la zone sterling.

Dans nos Cantons

BERNE

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de loi completant celle qui concerne la police des eaux s'est réunie sous la présidence de M. Auf der Maur. Assistent à cette séance M. Etti, conseiller fédéral, chef du département de l'intérieur, des représentants de l'inspection des travaux publics, du département militaire et du département de justice et police. La commission a décidé de passer à l'examen du projet fédéral. Quelques modifications furent proposées, sur lesquelles le Conseil fédéral devra tout d'abord se prononcer. Après avoir été mis au point, le projet sera soumis aux délibérations de la commission lors d'une nouvelle séance. L'objet ne sera pas encore traité au cours de la session de septembre prochain.

ARGOVIE

GRAND CONSEIL ARGOVIEN

Le Grand conseil argovien a ouvert une discussion approfondie sur l'éligibilité des femmes dans les affaires ecclésiastiques évangéliques. L'opposition venait en particulier des paysans qui estimaient que la décision syndicale envisagée allait à l'encontre de la constitution. Selon cette opposition, cette décision aurait dû être soumise au vote des membres de l'église. Le Grand Conseil, après les explications du landamman Kim, a décidé à la majorité que l'Etat n'aurait plus à intervenir dans les affaires d'église. L'entrée en matière a été votée par 68 voix contre 39 et le projet de loi a été finalement accepté par 64 voix contre 26 et de nombreuses abstentions.

GRAND CONSEIL BERNOIS

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation socialiste au sujet des subventions de l'Etat pour les constructions scolaires. Il a déclaré que si l'ancienne loi les fixait à 10 0/0, la nouvelle en prévoyait de 5 à 7,5 0/0. Cette année ces subventions dépassent de 2 millions le montant inscrit au budget. Une vive discussion a suivi.

NEUCHÂTEL

ASSOCIATION SUISSE DES ENTREPRISES SOCIALES DE CONSTRUCTION

L'Assemblée générale annuelle de l'Association suisse des entreprises sociales de construction s'est ouverte à la Maison du Peuple, M. Hans Haldermann (Zürich), président, a souligné les progrès constants que connaissent les coopératives de construction, qui comprennent 13 membres et feraient pour trois millions d'affaires en 1952, date de leur fondation et qui atteignent aujourd'hui 45 membres et 32 millions d'affaires.

SCHWYZ

REUNION DES VETERANS GYMNASTES

Samedi a eu lieu à Brunnen la 57me réunion des vétérans gymnastes suisses. Dimanche matin, un bateau a transporté les 1.000 participants au Grütli. Le président central des vétérans gymnastes de Genève, M. Thoeni, dans son allocution a fait l'éloge de la gymnastique

production du bureau d'études pour de nouvelles industries à Biemme, la rationalisation des techniciens de Burgdorf et de Biemme, et la pénurie de logements à la campagne. Un postulat paysan demandant l'augmentation des subventions aux écoles professionnelles. Le représentant du gouvernement a promis d'examiner ce postulat qui a été accepté. Puis le rapport du département de l'ins-truction publique a été mis en discussion, notamment les futures grandes dépenses pour les constructions scolaires (35 millions pour les dix prochaines années). Divers autres problèmes ont encore été examinés.

A PROPOS DE LA REFORME DES FINANCES FÉDÉRALES

Le premier échange de vue entre le conseiller fédéral Weber, chef du département des finances, et les 15 représentants de divers groupes parlementaires, au sujet de la réforme définitive des finances que l'on avait annoncé en son temps, a eu lieu en présence des chefs de services de l'administration des finances et du fisc.

M. Kili, directeur à cette administration, a déclaré ensuite qu'il s'agissait d'une première prise de position. Le Conseil fédéral a renoncé à mettre sur pied une commission d'experts, car les problèmes techniques ont déjà été suffisamment éclaircis. Il s'agissait plutôt d'entendre des avis en vue de trouver la possibilité d'une solution. Tous les participants ont dit leur volonté d'y parvenir par voie d'entente. Aucun projet proposé n'a été présenté par les parlementaires. Ceux-ci entendaient surtout se mieux renseigner sur les questions principales. Les représentants de l'administration ont assuré, en réponse à certaines réserves, qu'elle ne songeait pas à restreindre les dépenses d'ordre social, en rappelant toutefois que l'Etat devait accomplir sa tâche la plus rationnellement possible. La réforme des finances ne saurait consister à déplacer simplement les difficultés de la Confédération sur les cantons. Les députés de la gauche ont souligné que l'impôt sur le chiffre d'affaires devait être complété par un impôt fédéral direct. Ceux de la droite ont exprimé l'avis que la propriété devrait être assujettie à un impôt complémentaire. Pour le reste, la plupart des impôts prévus jusqu'ici n'ont pas été discutés.

LES PARLEMENTAIRES QUI ASSISTENT A LA CONFERENCE VONT MAINTENANT PRENDRE CONTACT AVEC LEURS PARTIS ET UN DEUXIEME ECHANGE DE VUE AURA LIEU LE 15 OCTOBRE. CETTE RENCONTRE, COMME L'A DECLARE M. WEBER, S'EST DEROULEE DANS UNE ATMOSPHERE DE COMPREHENSION.

GENEVE

EN MARGE DE L'ASSEMBLEE DE LA FEDERATION MONDIALE POUR LES NATIONS UNIES

Le Conseil fédéral, le conseil d'Etat et le conseil administratif de la ville de Genève ont donné une grande réception au foyer du théâtre, à l'occasion de la 7ème assemblée plénière de la Fédération mondiale pour les Nations Unies qui s'ouvre au BIT.

CONVENTION UNIVERSELLE DU DROIT D'AUTEUR

La Convention universelle du droit d'auteur a été signée au Palais électoral à Genève, par 35 pays, parmi lesquels l'Argentine, le Brésil, l'Autriche, le Chili, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse, la Suède, l'Uruguay et la Yougoslavie.

UN CONSEIL MONDIAL DU BRAILLE

Un Conseil mondial de l'écriture braille vient d'être créé officiellement. Il est l'aboutissement de travaux poursuivis depuis trois ans par l'UNESCO afin d'établir un système unifié d'écriture à l'usage des aveugles du monde entier.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

LE CONSEIL D'ETAT A ANNONCE QU'IL REPOURAIT AU MOIS DE NOVEMBRE A UNE INTERPELLATION POPULAIRE POUR BLINDES A AGILE.

Reprenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

ZURICH

LA POPULATION DE ZURICH

La population de Zurich, la métropole commerciale et plus grande ville de Suisse, a dépassé en juin les 400.000 habitants. En une année, l'augmentation a été de presque 7000 âmes.

reconnues, le projet d'auto-ports Lausanne-Genève et donne des explications sur l'élargissement de la route cantonale à St-Saphorin.

LA FETE DES VIGNERONS AURA LIEU EN 1955, A VEVEY

Les Conseils de la Confrérie des Vignerons, à Vevey, viennent de décider que la prochaine fête aura lieu en 1955, dans cette ville. D'après les expériences faites, un délai de deux ans s'impose pour préparer une manifestation de cette envergure. La Fête des Vignerons doit garder son double caractère de fête du travail et de spectacle de haute valeur artistique; elle demandera la participation active et enthousiaste de la population de toute la région, comme ses devancières elle doit laisser, aux spectateurs comme aux participants, un souvenir de lumineuse beauté et de communion de tout le peuple.

TESSIN

DECES DU PROFESSEUR JULES COCHAND

On annonce le décès à l'âge de 73 ans, à Astano, où il s'était retiré, de M. Jules Cochand, ancien professeur. Natif d'Yverdon, originaire de Villars-Burquin, le défunt étudia à l'école d'horlogerie de Genève et à l'école polytechnique fédérale. Ingénieur diplômé, il fut de 1911 à 1914 professeur à l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et de 1914, ingénieur en chef puis directeur de la Maison Sulzer frères à Winterthur.

VAUD

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

reconnues, le projet d'auto-ports Lausanne-Genève et donne des explications sur l'élargissement de la route cantonale à St-Saphorin.

LA FETE DES VIGNERONS AURA LIEU EN 1955, A VEVEY

Les Conseils de la Confrérie des Vignerons, à Vevey, viennent de décider que la prochaine fête aura lieu en 1955, dans cette ville. D'après les expériences faites, un délai de deux ans s'impose pour préparer une manifestation de cette envergure. La Fête des Vignerons doit garder son double caractère de fête du travail et de spectacle de haute valeur artistique; elle demandera la participation active et enthousiaste de la population de toute la région, comme ses devancières elle doit laisser, aux spectateurs comme aux participants, un souvenir de lumineuse beauté et de communion de tout le peuple.

TESSIN

DECES DU PROFESSEUR JULES COCHAND

On annonce le décès à l'âge de 73 ans, à Astano, où il s'était retiré, de M. Jules Cochand, ancien professeur. Natif d'Yverdon, originaire de Villars-Burquin, le défunt étudia à l'école d'horlogerie de Genève et à l'école polytechnique fédérale. Ingénieur diplômé, il fut de 1911 à 1914 professeur à l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et de 1914, ingénieur en chef puis directeur de la Maison Sulzer frères à Winterthur.

VAUD

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il répondrait au mois de novembre à une interpellation populaire pour blinés à Agile. Revenant en deuxième lecture le projet de loi sur le chômage, le Grand Conseil a annulé les décisions qu'il avait prises au début de la semaine au sujet de l'assurance-chômage.

reconnues, le projet d'auto-ports Lausanne-Genève et donne des explications sur l'élargissement de la route cantonale à St-Saphorin.

LA FETE DES VIGNERONS AURA LIEU EN 1955, A VEVEY

Les Conseils de la Confrérie des Vignerons, à Vevey, viennent de décider que la prochaine fête aura lieu en 1955, dans cette ville. D'après les expériences faites, un délai de deux ans s'impose pour préparer une manifestation de cette envergure. La Fête des Vignerons doit garder son double caractère de fête du travail et de spectacle de haute valeur artistique; elle demandera la participation active et enthousiaste de la population de toute la région, comme ses devancières elle doit laisser, aux spectateurs comme aux participants, un souvenir de lumineuse beauté et de communion de tout le peuple.

TESSIN

DECES DU PROFESSEUR JULES COCHAND

On annonce le décès à l'âge de 73 ans, à Astano, où il s'était retiré, de M. Jules Cochand, ancien professeur. Natif d'Yverdon, originaire de Villars-Burquin, le défunt étudia à l'école d'horlogerie de Genève et à l'école polytechnique fédérale. Ingénieur diplômé, il fut de 1911 à 1914 professeur à l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et de 1914, ingénieur en chef puis directeur de la Maison Sulzer frères à Winterthur.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



où ils dirigeront le camp de la Y.W.C.A. En dehors des heures de réception à l'Eglise, on pourra atteindre le Pasteur par téléphone No. 60778.

RECEPTION Du 1er juillet au 30 septembre, le pasteur reçoit au bureau de l'Eglise les mardi et vendredi entre 10 h. et midi. En dehors de ces heures il reçoit au Presbytère mais sur rendez-vous. Téléphone au bureau No. 24249.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad 1er

Le Pasteur et Mme Ecuyer sont en vacances à Corgémont, Jura Bernois, Suisse, pour les mois de juillet, août et septembre. Pendant leur absence, M. le Pasteur DuBois, d'Alexandrie veut bien se tenir à la disposition de l'Eglise en cas de nécessité. On peut l'atteindre soit directement (tél. 70650), soit par l'entremise, au Caire, de M. Favarger, Président du Conseil d'Eglise (tél. 43955), de la Légation Suisse (tél. 78172) ou de l'Hôpital Victoria (tél. 77637/8).

Dimanche 5 Octobre, reprise des services réguliers.

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE, 21 SEPT. 1952 9 h. 45 a.m. Culte en langue allemande présidé par Monsieur le Pasteur Höpner, de l'Eglise évangélique allemande du Caire.

DOMICILE DU PASTEUR CH. DUBOIS

A partir du 1er septembre, le pasteur et sa famille transporteront leur domicile à Mandara

(Suite de la page 1)

Taxe militaire.

Un autre sujet de préoccupation; pour les colonies suisses, c'est la taxe militaire. Nos compatriotes regrettent que, pour l'émigrant comme pour le jeune Suisse né à l'étranger, le consulat ou la légation apparaisse d'abord sous l'aspect peu séduisant d'un bureau fiscal. Aussi demandent-ils, dans leur majorité, à être exemptés du paiement de la taxe.

Il semble que l'on s'orienter vers une solution de compromis: les Suisses de l'étranger resteraient soumis à la taxe, mais l'argent qu'ils verseraient à ce titre (environ 1,5 million) serait dépensé en leur faveur, ce qui permettrait de resserrer les liens entre les colonies et la mère-patrie. C'est dans le cadre de la réforme des finances fédérales qu'une décision sera prise à ce sujet.

Assurance - vieillesse.

De manière générale, les Suisses de l'étranger sont reconnaissants de la possibilité qui leur a été donnée de s'affilier volontairement, moyennant de modiques cotisations, à l'assurance vieillesse et survivants. Plus de 26.000 en ont déjà profité. Dans la pratique, des problèmes particuliers se posent, qui ont fait l'objet au Burgenstock d'intéressants échanges de vues entre les délégués venus de l'étranger et les porte-parole de l'administration fédérale. La situation très précaire d'un certain nombre de vieillards, trop âgés pour s'affilier à l'assurance ou bénéficier de ses prestations, a également été invoquée.

Loi sur la nationalité suisse.

Lors des journées de Lausanne, en 1950, et de Bâle, en 1951, les représentants des Suisses de l'étranger s'étaient préoccupés de la loi sur la nationalité suisse, alors en élaboration. Incessamment, le Conseil des Etats va se prononcer sur les dernières divergences qui le séparent encore du Conseil national. La principale concerne la réintégration dans leur nationalité suisse des femmes qui l'ont perdue par mariage.

L'opinion des Suisses de l'étranger est catégorique. C'est à l'unanimité que leurs délégués ont voté samedi une résolution dans laquelle ils demandent au Conseil des Etats de se rallier au principe de la réintégration, déjà admis à une majorité de près des trois quarts par le Conseil national.

Questions diverses.

Bien d'autres questions encore ont été soulevées au cours des séances de Lucerne et du Burgenstock.

C'est ainsi que M. Bourgeois, d'Alexandrie au nom des Groupes d'Egypte de la N.S.H. a donné l'essentiel d'un travail fort intéressant de M. Maurice Fiechter, Directeur de « Journal Suisse d'Egypte » et attiré l'attention des graves inconvénients que peuvent avoir pour nos colonies les articles et les reportages tendancieux ou visant à la sensation que des journaux et des périodiques suisses peu conscients de leurs responsabilités publient parfois.

M. Jenny, de Paris, a parlé des résultats obtenus jusqu'ici par le comité qui s'est constitué dans le but de créer à Paris un hôpital suisse. De grands progrès ont déjà été réalisés. La Confédération est disposée à garantir un emprunt de 2 millions de francs suisses. C'est dire qu'elle reconnaît l'utilité et la viabilité de l'hôpital. Elle a toutefois posé comme condition que le comité trouve encore, par ses propres moyens, un demi-million. Une collecte a été organisée. Elle a donné en France des résultats très satisfaisants; mais en Suisse, à de rares exceptions près (dont Genève, ce dont nous nous félicitons), cantons et communes, qui ont été sollicités, ont fait la sourde oreille. Pourtant, en aidant à la création de l'hôpital, on serait obligés les ressortissants qu'ils doivent assister, ils réaliseraient, et au delà, leurs dons.

Enfin, il a été longuement question des mesures de toute nature que l'on envisage dans le dessein de renforcer et de rajouter les colonies suisses, qui ont souffert, en Europe surtout, des deux guerres, et qui ont tendance à vieillir.

Résolution.

Selon une coutume qui a porté ses fruits, les délégués se séparèrent en deux groupes selon leur langue. Reprises dans les discussions de la séance plénière, ces ques-

LES JOURNEES DES SUISSES DE L'ETRANGER AU BURGENSTOCK, LE 6 ET 7 SEPTEMBRE 1952

tions vinrent s'ajouter au sujet toujours très actuel du projet de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Des délégués ont voté à ce propos la résolution suivante:

Les participants de la Journée des Suisses de l'étranger de 1952 remercient vivement les Chambres fédérales et le Conseil fédéral d'avoir bien voulu tenir compte de leur vœu dans l'élaboration de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Ils souhaitent ardemment que le Conseil des Etats et sa commission, lors de la liquidation des divergences avec le Conseil national prévoient:

1.) D'accorder un délai d'une année à partir de la date du mariage à la Suisse qui épouse un étranger pour signer une déclaration en vue de conserver la nationalité suisse. 2.) De donner aux anciennes Suissesses ayant perdu leur nationalité par suite de leur mariage avec un étranger, le droit de demander leur réintégration dans le délai d'une année dès l'entrée en vigueur de la loi pour autant qu'elles peuvent prouver qu'elles sont restées attachées à la Suisse.

Signalons en terminant que, dimanche, les participants à la Journée des Suisses de l'étranger ont entendu deux exposés magistraux de MM. Jacques Freymond et Peter Durrenmatt sur « La Suisse dans le monde d'aujourd'hui ».

La conférence de M. Durrenmatt.

Le premier est le distingué rédacteur en chef des « Basler Nachrichten ». Il donna, au cours d'un exposé très dense, un aperçu particulièrement clair de certains problèmes de politique intérieure. En substance, M. Durrenmatt sut fort bien expliquer que la Suisse ne vivait pas « une existence facile et intouchable de musée » mais que notre pays est également lancé dans la lutte pour la recherche de la solution des problèmes qui se posent aux Etats contemporains. La situation particulière de la Suisse réside en grande partie dans ce double fait: la petitesse du pays et l'existence de libertés d'autant mieux garanties que la Suisse n'est pas une grande puissance. Le pays restera un endroit de liberté tant qu'il restera fidèle à lui-même.

Puis M. Durrenmatt examina les questions posées par l'insécurité actuelle. Il nous met en garde contre le risque qu'il y a, sous prétexte que les temps sont incertains, à faire de l'Etat le gélier et non le défenseur des libertés. Enfin, notre excellent confrère, après avoir relevé les efforts considérables faits par les Suisses pour assurer leur défense nationale, rompt une lance en faveur de la lutte contre la notion de l'Etat anonyme, « un poison pour l'esprit politique de la Suisse. L'Etat anonyme crée un fossé entre les autorités et le peuple, crée la notion que l'on définit par le mot: « Berne contre lequel chacun « rouspète » sans se représenter rien de précis sous cette appellation ».

L'exposé de M. Freymond.

Il appartenait à M. Jacques Freymond, professeur à l'Université de Lausanne, de dresser une large fresque de la situation extérieure de notre pays. Les applaudissements que l'orateur recueillit à la fin de son exposé témoignèrent de la clarté de vues qui le caractérisent.

Le monde actuel est en pleine révolution. La guerre existe déjà « tantôt ouverte dans certains points du globe et convertie, comme disait Richelieu, partout ailleurs ». Les antagonistes sont d'un côté les communistes appuyés par l'U.R.S.S., de l'autre « la grande foule disparate des non-communistes ». Il n'est pas de coexistence durable possible de ces deux mondes, car de l'avis même de ses chefs, le communisme est conquérant. Il n'y a pas de troisième voie. Le neutre est considéré et traité par lui de la même manière que l'adversaire.

Sur la base de ces constatations générales M. Freymond analyse les faiblesses, les difficultés d'union des Etats non communistes. Une dispersion des forces et l'affaiblissement de la position

morale de l'Europe résultent de ces difficultés, de ces tergiversations des Etats européens occidentaux. Ces Etats ont en conséquence à recourir de plus en plus à l'aide des Etats-Unis. A l'aide économique américaine a succédé l'aide militaire. Mais la prolongation de la lutte a divisé à nouveau les esprits. En Amérique, les nationalistes — lisez isolationnistes — s'opposent aux internationalistes. En Europe, les controverse sur l'aide américaine sont après. Plus les Etats-Unis s'engagent, plus ils sont critiqués. L'Européen est, dans les moments de relâchement de la tension est-ouest, porté à suivre l'opinion des neutralistes et à considérer la crise mondiale comme un conflit exclusivement américain — soviétique qui ne devrait pas l'intéresser au premier chef.

La Suisse doit observer une attitude de neutralité sans rester à l'écart cependant des problèmes posés par cette situation internationale. M. Freymond estime que la neutralité est avant tout un moyen parmi d'autres de protéger notre indépendance.

Il se trouve des Suisses pour préconiser l'abandon de la neutralité. Leurs arguments sont simples: devant la menace que l'U.R.S.S. fait peser sur le monde occidental auquel la Suisse appartient, devant les efforts faits pour créer une Fédération européenne, la Suisse devrait s'engager. M. Freymond se refuse à suivre cet argument. Il cite une série de bonnes raisons parmi lesquelles les risques qu'impliquerait pour la Suisse un abandon de sa neutralité. Nous qui sommes géographiquement enfermés dans l'Europe, qui n'avons pas de contacts par les mers avec le reste du monde, nous risquons d'être étouffés. La pression des nations qui nous entourent deviendrait plus forte. Car la Suisse est, en définitive, un Etat fragile. Elle est le résultat d'un long travail d'ajustement d'intérêts divergents et de tempéraments divers. Ce que la Suisse perdrait en abandonnant sa neutralité ne serait pas compensé par des garanties, car la politique suivie jusqu'ici par les grandes nations n'est pas faite pour nous rassurer. Sur quelle Europe nous appuyerions-nous, demande M. Freymond? Où seraient les alliés éventuels en cas de crise militaire? Sur l'Elbe? Sur le Rhin? Sur les Pyrénées? L'abandon de la neutralité serait donc une imprudence. Cela d'autant plus que notre réserve n'est pas nuisible aux autres Etats. Car nous voulons nous défendre et nous n'admettons pas le neutralisme. De plus, notre neutralité n'implique pas un repli sur nous-mêmes.

M. Freymond estime qu'il n'est pas nécessaire que toutes les nations fournissent la même contribution; chaque pays a le droit, et aussi le devoir de jouer un rôle conforme à sa situation à l'histoire et à sa nature propre. La neutralité n'est pas une folie. Le bon sens nous commande cette attitude. Et M. Freymond conclut sa brillante conférence en insistant sur les raisons d'espérer qui résident dans la mission des petits Etats.

M. Kobelt, Président de la Confédération a adressé le salut du Conseil fédéral, aux Suisses de l'étranger.

Au Grutli.

Après le banquet, les Suisses de l'étranger se sont rendus par bateau spécial, au Grutli, où M. Kobelt, président de la Confédération, a pris la parole, disant notamment:

« Je sais que l'amour des libertés et la volonté de concorde qui ont animé nos pères sur cette prairie il y a six siècles et demi vivent dans le cœur des Suisses établis à l'étranger, parfois bien loin de nous. Je sais combien la solidarité et l'esprit d'entraide régnaient dans vos colonies.

Les colonies suisses à l'étranger sont des avant-postes qui peuvent être défendus sans canons ni chars blindés. Elles sont, pour notre vie de l'esprit, des points d'appui inexpugnables.

Celui qui est aux avant-postes sait aussi qu'il a derrière lui un front solide: le pays, où il trouvera abri en cas de besoin. Pendant et a-

près la dernière guerre quelque 75.000 Suisses de l'étranger ont trouvé asile dans leur patrie. Tous ceux qui se sont occupés ou s'occupent encore des rapatriés malheureux méritent notre reconnaissance. Bien que la Confédération n'ait aucunement l'obligation juridique de réparer les graves dommages subis par les Suisses de l'étranger, elle a jusqu'ici, avec les cantons et les institutions privées, dépensé 160 millions de francs suisses pour adoucir leur sort. On examine sérieusement la question d'une nouvelle mesure sociale à prendre par la Confédération en faveur des Suisses de l'étranger victimes de la guerre et des rapatriés. Le Conseil fédéral est tout disposé à examiner nos vœux et suggestions. Un autre fait important est que les ressortissants suisses qui ont subi des dommages de guerre sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne seront assimilés aux ressortissants allemands en ce qui concerne les indemnités, par l'effet d'une loi allemande sur la répartition des charges, qui entrera en vigueur demain. Les divers accords que nous avons conclus avec d'autres pays dans le domaine de l'emploi, dans celui de la double imposition, dans celui des assurances sociales et de l'assistance sont aussi une preuve de notre sollicitude pour le sort de nos compatriotes à l'étranger. Je signale également que plus de 26.000 d'entre eux se sont déjà affiliés à l'assurance vieillesse et survivants.

La nouvelle loi sur le droit de cité suisse, dont les Chambres fédérales achèveront probablement la discussion dans leur prochaine session, est la première loi qui soit le fruit d'une étroite collaboration entre les colonies suisses et les autorités fédérales. Vos conseils et vœux sont non seulement écoutés avec bienveillance, mais encore acceptés pour l'essentiel.

Nul ne sait combien de temps durera l'actuel période de prospérité économique. Cela dépend dans une large mesure de nos relations commerciales avec les autres pays. Nous nous efforçons de surmonter les difficultés et espérons que la qualité du travail suisse et la confiance que nous inspirons nous permettront de continuer d'entretenir de bons rapports avec tous les pays.

Une seconde tâche — des plus difficiles — consiste pour nous à assurer à la Confédération les ressources dont elle a besoin pour couvrir ses dépenses. Personne ne paie volontiers des impôts. La Suisse a cette particularité que le peuple peut y décider lui-même des impôts qu'il aura à supporter.

Il ne faut pas se décourager dans la quête de solutions nouvelles, ni douter de l'esprit de conciliation et de sacrifice qui anime notre peuple. Les difficultés de financement n'entravent heureusement pas l'exécution des mesures à prendre pour renforcer notre défense nationale. Notre programme d'armement est en voie d'accomplissement. Chaque jour voit s'accroître la puissance défensive du pays.

Cela m'amène à vous parler de la troisième grande préoccupation du peuple suisse. C'est le souci que lui causent, en des temps troublés, le maintien de la paix et, pour l'heure du danger, le maintien de la liberté. Fidèle au principe de la neutralité, nous sommes décidés à ne pas nous mêler de querelles d'autrui et à ne pas conclure d'alliances militaires. Nous espérons conserver ainsi la paix au pays. Pour cela, il nous faut cependant entretenir, avec nos seules ressources, une forte armée pour être prêts à faire face à toute menace de l'extérieur.

Je puis vous donner l'assurance que le peuple suisse, comme pendant la dernière guerre, est prêt à défendre à outrance sa liberté et son indépendance le jour où elles seraient menacées. Nous n'avons pas oublié non

plus que, lors de la mobilisation de guerre en septembre 1939, quelque 11.000 Suisses sont accourus de l'étranger pour défendre le pays. Une centaine de jeunes Suisses de l'étranger se rendent chaque année dans leur patrie pour y accomplir l'école de recrues avec leur classe d'âge.

M. Suttin de Londres, au cours d'un discours de remerciements qu'il adresse au nom des Suisses de l'étranger à nos autorités, à la N. S. H. et au Secrétariat des Suisses à l'étranger qui ayant été à la tâche méritant d'être à l'honneur, en profite pour exprimer à Mlle Alice Briod qui vient de clore la 25me année d'activité à la tête du Secrétariat de la Wallgasse, un vibrant hommage. Venant du cœur il alla droit à celui de tous ses auditeurs et l'ovation qui mit à rude épreuve la modestie de Mlle Briod témoigna de la respectueuse gratitude qui entoure son apostolat. M. le Président Zschokke s'associa avec élan à l'hommage rendu et ce fut, une des minutes les plus

belles de communion dans un même sentiment, de ces journées inoubliables. Sur cette prairie du Grutli, tandis que résonnaient les chants et que s'élevaient les discours, on sentait vraiment que ces ingénieurs, ces commerçants, ces industriels, ces ouvriers, ces professeurs, ces paysans vivaient intensément des instants qui resteront à jamais dans leur souvenir. Il n'y a aucun snobisme, aucun « sentiment patriotard », rien du ton des discours de cantine dans la phrase recueillie par H. Heer sur le bateau du retour: « Ach ist die Schweiz schön ». L'oeil ému, le main un peu tremblante, il répéta plusieurs fois ces mots avant de songer brusquement à l'heure de son train, à ses bagages, à son repas du soir. Ainsi de chacun des participants.

L'Egypte était représentée à ces journées par M. H. Zublin de la Légation de Suisse au Caire, M. et Mme J. Bourgeois d'Alexandrie, M. et Mme Schott du Caire et de M. J.R. Fiechter d'Alexandrie et Genève.

Inutile de dire que leurs amis d'Egypte ne furent point oubliés et que leurs noms furent souvent évoqués au cours de ces journées.

J. R. F.

A ALEXANDRIE

JEUNE FEDERAL

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE à 4 h. 30 p.m.

COMMEMORATION AU JARDIN DU CERCLE SUISSE

Le Jeune fédéral sera commémoré dimanche 21 septembre à 4 h. 30 p.m. au jardin du Cercle Suisse.

Allocution et lecture du mandement officiel du jeune fédéral par M. le Pasteur Ch. DuBois.

A l'issue de la Cérémonie, un thé sera servi.

Tous les Suisses sont cordialement invités.

ÉCOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Année scolaire 1952 - 53

RENTREE DES CLASSES:

Jeudi 2 Octobre 1952, à 8 heures, pour toutes les classes

Les inscriptions des nouveaux élèves seront reçues à l'École, à Chatby, le mercredi 1er octobre, de 10 h. à 1 h.

Les parents sont priés d'apporter une copie du certificat de naissance délivré par le Consulat, un certificat du médecin scolaire, Dr. R. Preiswerk, Tél. 24330, et un passeport ou une autre pièce d'identité.

SOCIETE "HELVETIA"

OUVROIR DES DAMES SUISSES

Les séances de couture reprendront à partir du mois d'Octobre, le premier et le troisième lundi de chaque mois.

Le Comité espère que les dames membres de l'HELVETIA voudront bien encourager notre oeuvre en participant aussi souvent que possible à ces réunions.

A LA FEDERATION EGYPTIENNE DE TIR

La Fédération Egyptienne de Tir a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu au Caire jeudi 11 courant; notre Section Suisse de Tir d'Alexandrie y était convoquée et y était représentée par son dévoué président, M. H. K. Joubert.

Nos tireurs n'ont pas encore eu l'occasion de reprendre leurs entraînements, mais ils ont le ferme espoir de pouvoir se réunir à Maamourah dans un proche avenir pour s'adonner à leur sport favori.

AU CAIRE

ÉCOLE SUISSE DU CAIRE

La rentrée des classes est fixée au

Mercredi 1er Octobre 1952, à 8 h. p.m.

Pour tous renseignements et nouvelles inscriptions, la Directrice de l'École se tiendra à la disposition des Parents les lundi 29 et mardi 30 septembre, de 9 à 12 h.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Celles que l'on ne doit pas aimer » — « Dernière mission » (films grecs).

AMIR — Tél. 27693 — « The Secret of Convict Lake » (Glenn Ford, Gene Tierney).

FOUAD — Tél. 25832 — « Jericho » (Pierre Brasseur Nadine Alary).

LA GAITE — Tél. 71225 — « Excuse my dust » (Red Skelton). — « Ambush » (Robert Taylor).

METRO — Tél. 22850/22859 — « Belle of New-York » (Fred Astaire, Vera Ellen).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « Madeline » (Ann Todd, Ivan Desny).

RIATO — Tél. 24694 — « Tarzan's Savage Fury » (Lex Barker, Dorothy Hart).

RIO — Tél. 29038 — « The Pirate's Revenge » (Maria Montez, Jean Pierre Aumont).

ROYAL — Tél. 26329 — « Milkman » (Donald O'Connor, Jimmy Durante).

STRAND — Tél. 22322 — « Utimo Incontro » (Alida Valli, Amedeo Nazzari).

GROUPES DIESELS ELECTRIQUES MODAG 3 à 400 KVA 500 - 600 - 750 - 1500 RPM Représentants Exclusifs: E. KRAEHNBUHL & Co. 15, rue Emad El Dine, LE CAIRE

W. ESCHER Branche Produits Pharmaceutiques 15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE 6, RUE EL BATAL AHMED ABDEL AZIZ, LE CAIRE Magasin de vente à Alexandrie: 4, RUE MARIETTE PACHA. Vous aimez la BLONDE la BRUNE aussi vous l'aimerez STELLA Bayrish Beer LA BIÈRE BRUNE

BUFFET de la Gare des C.F.F. - Bâle Le restaurant préféré pour sa bonne cuisine et son service rapide. Tél. 5 96 60 Charles Müller - Soutter

SERVICE FUNEBRE A L'EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

(Suite de la page 1)

En 1922, il fonda sa propre maison avec la plupart des collaborateurs qui lui restèrent jusqu'au bout fidèlement attachés. En 1946, il eut la joie d'associer ses fils Hans - Gottfried aux destinées de la Maison qui porte son nom et dont la réputation s'étend au loin.

Je sais que l'absence au bureau de M. Kupper père sera lourdement ressentie. Il en était l'âme et son bureau constituait sa seconde famille, au plus proche collaborateur au plus petit fournisseur, il partageait les préoccupations de chacun. Il n'y avait pas de problème qui le laissât indifférent, son constant souci était d'aider et de soulager. Patron digne de ce nom, d'une humilité et d'une grandeur d'âme exceptionnelle, il n'a jamais renié ses origines, modestes il ne s'est jamais laissé griser par la fortune. Il était resté simple dans toute l'acceptation du mot, fuyant les artifices et le vide de son monde creux et vide de sens, il est resté jusqu'au crépuscule de sa vie, l'homme qu'une robuste et solide tradition familiale avait forgé.

D'une droiture exemplaire, loyal en toutes choses, il ne s'est jamais laissé gagner par la soif du gain et a su incliner à ses subordonnés le sens de l'honneur et de l'honnêteté.

A ce titre, il demeure pour vous tous, employés de la Maison Kupper, un exemple vivant que vous continuerez à imiter en souvenir de lui.

Durant ses 50 années de séjour en Egypte, M. Kupper a participé activement à la vie de la Colonie Suisse d'Alexandrie. Durant de longues années, Président de la Société Suisse de Secours, il s'est penché sur la souffrance de ses compatriotes pour leur venir en aide. Fidèle à toutes nos institutions nationales, Cercle Suisse, Ecole, Société de Tir, Club nautique, il eut à cœur de les maintenir vivantes.

Au sein de toutes ces assemblées, grâce à ses avis clairvoyants, ses jugements pondérés il savait créer un climat de bienveillance et de compréhension.

Je pense que M. Kupper mériterait de faire ici l'éloge de sa générosité. Et pourtant innumérables sont les œuvres suisses et locales qui ont largement bénéficié de ses libéralités. Je tiens simplement à souligner sa manière si discrète et si efficace de donner. Se dissimulant souvent derrière l'anonymat il se conformait au précepte évangélique: que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta main droite.

Ces quelques notes trop brèves et trop succinctes nous permettent de mesurer le vide profond creusé par le départ de M. Hans Kupper.

Il me reste encore à souligner l'essentiel. Où donc est la source d'une pareille énergie déployée au service du bien? Où donc se situe l'origine d'une activité aussi débordante de zèle et d'amour?

Dans l'Evangile, je souligne ce passage: Tout homme qui entend ces paroles que je dis et les met en pratique, est semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. (Mat. 7, 24).

Hans Kupper, ta vie personnelle, ta vie de famille, la vie de ton bureau, ton activité sociale, tu les as fondées sur le roc!

Il est dans la propriété familiale d'Erbenbach, une vieille tour d'observation scellée dans un rocher que M. Kupper n'a

LA CROIX-ROUGE CONTINUE

(Suite de la page 1)

Parmi les rapports qui furent présentés à Toronto, il convient de relever celui qui concerne l'action de secours du C.I.C.R. de 1947 à décembre 1951. Le Comité de Genève a ou distribuer aux victimes de conflits dans le monde 14.750 tonnes de vivres et de médicaments pour une valeur de 161 millions de francs suisses. Ces chiffres sont plus éloquents que toute les diatribes.

Toute conférence internationale comporte les opérations dites «statutaires». Cette année, à Toronto, il s'agissait d'adopter les statuts révisés de la Croix-Rouge internationale, sous une version plus claire que celle de 1928, plus moderne, plus efficace. Ils furent adoptés à une très forte majorité, les représentants de l'Est européen faisant des réserves sur le rôle dévolu au C.I.C.R., naturellement! Ces statuts ont été complétés par un accord entre le C.I.C.R. et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui précise les compétences respectives des deux grandes institu-

tions internationales de la Croix-Rouge, dans les cas où leurs activités pourraient s'exercer simultanément. L'œuvre de la Croix-Rouge pourra ainsi se développer avec un «magnatisme d'unité et d'efficacité». M. Paul Ruegger s'est plu à relever l'esprit amical entre C.I.C.R. et Ligue, rendant hommage au grand homme de la Croix-Rouge qui est M. le major Emil Sandström, président de la Ligue.

Le président du C.I.C.R. a souligné encore que la Croix-Rouge continue son action, sans dévier d'une ligne, dans toutes les circonstances et qu'elle rejetera la responsabilité de ses échecs éventuels sur ceux qui entravent volontairement et sciemment son œuvre. Il avait eu l'occasion de dire à Toronto même que ce n'est pas une conférence qui a créé la Croix-Rouge, que ce n'est pas, une conférence qui la tuera, mais qu'elle subsistera aussi longtemps qu'existeront des cœurs pour compter et des mains pour penser. Comment répondre mieux à l'injure et à la calomnie?

R. B.

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE DU JEUDI 18 AU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 1952

JEUDI Le plus riche des hommes, c'est l'économiste, le plus pauvre, c'est l'avare.

VENDREDI Le bien que l'on fait aux hommes n'est que passager; les vérités qu'on leur laisse sont éternelles.

SAMEDI Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui étouffent le grain, c'est la négligence du cultivateur.

DIMANCHE Un homme sans ami, c'est la main gauche sans la droite.

LUNDI Il ne faut pas montrer les fautes d'autrui avec un doigt sale.

MARDI Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer.

MERCREDI Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état.

Le projet de loi sur la nationalité suisse

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet de loi sur la nationalité suisse s'est réunie les 1er et 2 septembre 1952, à Madarantel, sous la présidence de M. von Mous et en présence de M. Feldmann, conseiller fédéral. Elle a pris position au sujet des divergences qui subsistent à la suite des dernières décisions du Conseil national.

En ce qui concerne de nombreuses questions d'ordre secondaire, la commission s'est ralliée à l'opinion du Conseil national. En revanche, elle a décidé à une forte majorité de maintenir la disposition prévoyant que la femme suisse qui épouse un étranger ne peut souscrire une déclaration en vue de conserver la nationalité suisse qu'au moment du mariage ou lors de sa conclusion, et non pas encore dans un certain délai après le mariage.

La commission a approuvé en principe la décision du Conseil national relative à l'importante question dite de la rétroactivité.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Vendredi 19 Septembre, Vendredi 3 Octobre, Vendredi 17 Octobre, Vendredi 31 Octobre, Vendredi 14 Novembre, Vendredi 28 Novembre, Vendredi 12 Décembre, etc., etc.

ALEXANDRIE - BEYROUTH par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Lundi 29 Septembre, Lundi 13 Octobre, Lundi 27 Octobre, Lundi 10 Novembre, Lundi 24 Novembre, Lundi 8 Décembre, Lundi 22 Décembre, etc., etc.

ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth - Naples - Gènes). Prochains départs: s/s KHEVIE ISMAIL, 6 Octobre, s/s MOHAMED ALI EL-KEBIR, 3 Novembre, etc., etc. (R.C.A. 16708)

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire, LE CAIRE: 18, Rue Emad et Din. AGENTS DES MAISONS: W.H. ALLEN, SONS & Co. Ltd. -- Bedford, GWYNNE PUMPS Ltd. -- Londres, THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. - Londres.

Les produits pharmaceutiques SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE) sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

COMPTOIR DES CIMENTS Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company. Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble «La Genevoise» B.P. 844, Téléphone 76025. Bureaux: ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579.

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien. «SUPERCRETE» Ciment à haute résistance et à durcissement rapide. «SEAWATER CEMENT» Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.) Reg. Comm. 30139. Atelier complet pour construction de CARROSSERIES et CHASSIS pour AUTOBUS, CAMIONS, etc. Transports de produits pétroliers et marchandises générales par camions citernes et camions à plateforme. ALEXANDRIE: Direction Générale, Téléphone: 71436. Branches Transports: Téléphone: 28731-2, 21227, 28930. AZHAR: LE CAIRE, Téléphone: 79094. SUEZ: Téléphone: 211. PORT-SAID: ISMAILIA: Téléphone: 484. Téléphone: 348.

TROIS NEUCHATELOIS CELEBRES

On a souvent parlé du génie de la race, à propos de tel ou tel grand homme qu'un pays s'enorgueillit de compter parmi les siens et dont on énumère les vertus et les mérites. Il existe, en effet, le talent d'un peintre, l'inspiration d'un écrivain ou d'un musicien, le courage lucide d'un grand chef ne sont jamais l'effet d'un hasard. C'est un don des dieux, certes, mais c'est aussi la cristallisation dans un seul être de qualités, de sentiments et d'habitudes propres à un peuple et nés souvent du comportement d'une terre ou d'un climat imposant à ce peuple. Les circonstances, la volonté et le travail font le reste.

Les Neuchâtelois y croient, en tout cas, et ils ont raison. Trois d'entre eux, pour lesquels les biographies de la renommée ont sonné souvent et longuement, sont à cet égard de beaux exemples qu'on ne saurait mettre en doute. En eux se retrouvent les qualités et les élans d'un peuple épris de liberté et de justice, soucieux de faire faire ce qu'il faut, et qui fondent avec fantaisie. Ce sont: Blaise Cendrars, Le Corbusier et Guy de Pourtalès.

Qui sont-ils? Trois hommes illustres et sans aucun lien entre eux, dirait-on. En est-on bien sûr? La délicatesse racée de l'un, le génie inventif de l'autre, l'éclatante et aventureuse existence du troisième sont au contraire très proches l'un de l'autre. Presque fraternels. Il suffit de se pencher, sur leur œuvre pour en être convaincu.

Celui-ci aussi réunit — poussés à leur paroxysme — des qualités qui sont courantes entre lac et Jura. L'aventure est quotidienne et presque toujours extraordinaire dans cette existence fabuleuse à la fois trépidante comme un film, violente et libératrice comme une imprécation. Les années qu'il a passées à Neuchâtel d'où il s'enfuit pour une longue randonnée dans le monde semblent l'avoir beaucoup marqué, et la passion qu'il a toujours maniée pour les perles, les diamants et les pierres précieuses, c'est dans cette ville qu'elle prit naissance.

Poète du merveilleux, de l'inattendu, Blaise Cendrars a certainement bouleversé les canons de la poésie. En lui se concrétise ce goût farouche de la découverte, de la liberté, de l'action dure et immédiate que les hommes possèdent tous à des degrés divers, mais qu'ils cachent avec soin.

«Une foule enténébrée par les ténements de l'or se bouscule et s'engouffre dans [de longs corridors] art-il écrit en 1912. Depuis lors, il n'a jamais cessé d'être le spectateur curieux, passionné et terriblement lucide d'un monde dont les frontières lui paraissent trop étroites. Ses récits seuls suffiraient à le mettre au rang des êtres d'exception. Mais on lui doit surtout d'avoir donné aux hommes de notre temps un aliment à leur soif de merveilleux.» F.G.

Le Corbusier Celui-ci est aussi un composé de qualités neuchâteloises, et plus spécialement jurassiennes. Il s'appelle, on le sait, Charles-Edouard Jeanneret et est né à La Chaux-de-Fonds le 6 octobre 1887. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le nom de Le Corbusier, qu'il a choisi, n'est pas un pseudonyme, mais le nom authentique d'un de ses grands-pères. On a beaucoup écrit à son sujet et notamment à propos de cette étonnante réalisation de «La Cité Radieuse» à Marseille, audacieuse conception architecturale qui a soulevé des critiques aussi passionnées qu'étaient enthousiastes les louanges venues d'autre part. Les principes appliqués par Le Corbusier ont été énoncés avec une clarté, une netteté et un courage rares dans un livre intitulé «Vers une architecture». Ils peuvent se résumer en quelques mots: l'architecture au service de la personne humaine. Descendant d'une race d'architectes pour lesquels la précision est une forme de la beauté, Le Corbusier est un

PETITE ANNONCE No. 119. — A LOUER appartement de 4 chambres, cuisine et dépendances au centre de la ville avec bon de sortie. Loyer d'avant guerre. Adresser offres à l'Administration du Journal. (38. 39. 40.)

ENTREPRISES ELECTRIQUES FARAD Prop. Ch. A. HALBHEER Rue Nabi Daniel, 6, 1er Et. TOUS GENRES D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES — REPARATIONS — ENTRETIEN — Téléphone 24914 (Siemens Orient S.A.)

DONATIONS En mémoire du regretté M. HANS KUPPER En faveur de l'« Home International »: Famille C. Stadelmann 500, M. et Mme J. Stierlin 100, M. et Mme C. Ferrucci 200, M. et Mme A. Fux 500, M. et Mme Nicolas Georgallis 500, M. et Mme Aldo Farina 200, M. et Mme Guido Ferrucci 200, M. et Mme Guido Fusi 200, M. et Mme Fridolin Staub 100. En faveur de l'« Ecole Suisse d'Alexandrie »: MM. Herpling et Co. 500, M. et Mme H. Good 200, M. et Mme J. F. Grand 100, M. et Mme W. Tschanz 200. En faveur de l'« Ecole Primaire Suisse »: Famille Th. Weidmann 2500, Famille H. Knoblauch 2500, Famille C. Stadelmann 1000.

LOTION LUNA Soignez vos yeux si précieux par l'emploi journalier de la LOTION LUNA Yeux rouges, paupières collantes, sensation de poussière, picotements, démangeaisons, gêne à la lumière, chute de cils, l'emploi régulier de la Lotion Luna est d'un effet prompt et radical. Dans toutes les Pharmacies et Drogueries d'Egypte.